

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, 144 ROUTE DE LYON ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 67401 ILLKIRCH CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 25 000 €.

Monsieur FAYMANY Somsanith, représentant de la société BANE LAO 2 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 67 RUE SAINT URBAIN 67100 STRASBOURG, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
FAYMANY Somsanith	56 250	11 250 €
FAYMANY Khounvilay	43 750	8 750 €
EK SARL, représentée par Monsieur KEOPRASEUTH Christopher, agissant en qualité de gérant	25 000	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé
